
S É N A T

JANVIER-FEVRIER 1962

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Judi 1^{er} février 1962. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Pisani, Ministre de l'Agriculture, sur les récents accords de Bruxelles relatifs à la politique agricole commune de la C. E. E. et leurs incidences sur notre politique agricole.

Après avoir souligné l'importance du fait que, pour la première fois, l'agriculture était l'enjeu d'une négociation internationale et rappelé la division du monde en trois grandes zones également déséquilibrées sur le plan agricole et alimentaire, soit en raison d'excédents, soit en raison de déficits, le ministre a souligné l'inéluctable nécessité de rechercher tant sur le plan mondial que sur le plan européen un meilleur équilibre entre les ressources et les besoins.

Ayant rappelé que si le Traité de Rome avait jeté les bases d'une politique agricole commune, il avait reporté à plus tard la définition des éléments de cette politique, M. Pisani a retracé l'historique des récentes négociations et passé en revue les différents règlements mis au point qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1962, la période transitoire devant s'étendre jusqu'au 31 décembre 1969.

A propos du mécanisme des prélèvements qui doit supprimer toute raison économique de préférer les produits d'un pays tiers aux produits d'origine communautaire, le ministre a indiqué que le règlement financier devait conduire progressivement à la responsabilité communautaire des excédents, la totalité du prélèvement aux frontières de la Communauté devant être affectée, à la fin de la période transitoire, au budget commun pour le financement des dépenses communes.

En ce qui concerne les clauses de sauvegarde, M. Pisani a indiqué que, en fonction de la formule générale adoptée, les Etats membres pourraient prendre des mesures de sauvegarde au cas où leur marché subirait ou serait menacé de subir des perturbations graves, à charge pour eux de notifier ces mesures à la Commission au plus tard lors de leur entrée en vigueur et faculté de faire appel des décisions de la Commission devant le Conseil des Ministres.

Evoquant enfin le programme de règlements arrêté par le Conseil pour 1962, le ministre a notamment indiqué que des décisions devront intervenir avant le 1^{er} novembre pour les produits laitiers et la viande de bœuf.

En conclusion, le ministre a souligné l'importance historique et politique des accords de Bruxelles qui, sans régler tous les problèmes, offrent une chance exceptionnelle à l'agriculture française dans la mesure où elle saura se soumettre à un effort de discipline, d'adaptation et d'organisation.

Répondant aux nombreuses questions qui lui ont été posées, notamment par MM. Restat, Sempé, Deguise, David, Brégégère, Bajoux, Champleboux, Pinton, Brun, Billiemaz et Pinsard, M. Pisani a, en particulier, précisé que le chapitre agricole du IV^e plan devrait être revu en fonction des décisions de Bruxelles et qu'un certain nombre de mesures législatives devraient être prises pour favoriser une adaptation dynamique de l'agriculture française au Marché commun.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Judi 1^{er} février 1962. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— La commission a entendu un exposé de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation extérieure.

Le ministre a fait porter l'essentiel de son exposé sur le développement de la politique européenne; il a souligné dès l'abord l'importance considérable de l'accord intervenu le 14 jan-

vier dernier sur la réalisation d'une politique agricole commune permettant le passage à la deuxième étape du Marché commun. Cette politique agricole commune nécessitera encore beaucoup de volonté de la part des partenaires européens pour sa réalisation, qui devra tenir compte également des intérêts des puissances amies comme, notamment, les pays européens, les U. S. A., les pays du Commonwealth et de l'Amérique latine et, en général, tous les pays avec lesquels nous entretenons des liens économiques étroits.

En ce qui concerne l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, le ministre a indiqué que, bien que commencés depuis le 10 octobre dernier, les pourparlers en sont encore à leur début; interrompus dans l'attente du résultat des discussions entre les Six sur l'agriculture, ceux-ci doivent reprendre le 22 février. Les difficultés à surmonter restent considérables, tenant notamment au caractère très particulier de la politique agricole britannique et des liens de la Grande-Bretagne avec les pays du Commonwealth.

M. Couve de Murville a mis la commission au courant des travaux relatifs au développement politique de la Communauté européenne, en soulignant que l'essentiel en ce domaine était l'existence d'une volonté politique commune.

Répondant ensuite à de nombreuses questions qui lui furent posées, notamment par le président Rotinat, MM. Vassor, Monteil, Lafay, Lemaire, Marius Moutet, le général Béthouart, le ministre a évoqué les récentes négociations entre la France et la Tunisie en ce qui concerne la base de Bizerte et l'ensemble du contentieux franco-tunisien, le problème des prisonniers français du F. L. N. détenus sur le sol tunisien et le déroulement du procès du Caire.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 30 janvier 1962. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a désigné :

— M. Messaud comme rapporteur de la proposition de loi (n° 144, session 1961-1962) de M. Jean-Louis Fournier modifiant certaines dispositions du Code de la Famille et de l'Aide sociale en faveur des aveugles et grands infirmes ;

— M. Lagrange comme rapporteur de la proposition de loi (n° 152, session 1961-1962) de M. Jean-Louis Fournier tendant à étendre le bénéfice des avantages vieillesse et sociaux aux

conjoints, ascendants, descendants ou autres parents remplissant ou ayant rempli le rôle effectif de tierce personne d'un ayant droit à l'allocation ou pension servie à cet effet.

M. Lambert a ensuite présenté un rapport concluant à l'adoption de la proposition de loi (n° 99, session 1961-1962) tendant à la modification de l'article 47 a du livre I^{er} du Code du Travail, en vue d'assurer le paiement par privilège des salaires en cas de faillite ou de règlement judiciaire.

Puis M. Lévêque a donné connaissance de son projet de rapport sur la proposition de loi (n° 128, session 1961-1962), adoptée par l'Assemblée Nationale, étendant le bénéfice des dispositions de l'article L. 506 du Code de la Santé publique relatif à l'exercice de la profession d'opticien lunetier détaillant. Les conclusions de M. Lévêque tendant à l'adoption du texte, sous réserve d'une modification de sa date de référence, ont été ratifiées par la commission.

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques, sur le IV^e plan de développement économique et social. Le ministre a rappelé à grands traits les principes mis en œuvre pour l'élaboration du projet de plan, évoquant la très large consultation des organismes professionnels, syndicaux, administratifs auquel elle a donné lieu.

Ce plan est un plan d'expansion, a dit le ministre, envisageant successivement les moyens, les produits et les fruits de la croissance à laquelle il tend. La stabilité est un moyen de l'expansion, a-t-il précisé, cependant que les investissements sociaux participent de ces trois têtes de chapitres. Les investissements seront caractérisés, au cours de l'exécution du IV^e plan, par un accroissement considérable et constant, qui atteindra 50 p. 100 pour les équipements collectifs.

Les prestations sociales, elles, accompagnent la réalisation économique du plan, mais n'en font pas partie intégrante. En ce qui concerne les problèmes du travail et de la main-d'œuvre, la France se trouve, malheureusement, pour quelques années encore dans une période où s'accroîtra la disproportion entre les effectifs de la population active et ceux de la population inactive ; il faudra attendre le renversement, assez prochain, de cette tendance pour envisager une modification appréciable de la durée du travail.

Après l'exposé du ministre, M. Jean Massé, commissaire général au plan, a apporté à la commission quelques explications

complémentaires. Il a précisé comment avait été fixé à 24 p. 100 le taux de l'accroissement du volume de la production intérieure brute, insistant sur le fait que plus des deux tiers de cette augmentation seraient absorbés par la consommation privée.

Il a successivement analysé les perspectives dans le domaine des diverses rubriques groupées sous le titre d'investissements sociaux :

- logement ;
- équipements collectifs ;
- éducation nationale et équipements culturels ;
- équipement sanitaire et social ;
- recherche scientifique et technique ;
- agriculture ;
- politique en faveur des personnes âgées ;
- et, bien qu'ils ne puissent être positivement incorporés dans le domaine strict du plan, prestations familiales et salaires.

Après cet exposé, le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées par :

— le président sur les probabilités d'une session extraordinaire du Parlement et sur les pouvoirs qu'aura celui-ci lors de l'examen du projet de loi ; sur l'équilibre à observer, ou plutôt à rétablir, entre salaire direct et salaire indirect ; sur l'évolution de la situation des personnes âgées, sur le problème d'ensemble des structures de la sécurité sociale ;

— M. Lagrange sur le taux d'expansion de l'économie dans les principales puissances du monde, sur la politique des intérêts en matière d'emprunts à long terme, sur les expansions régionales, sur le projet d'institution de « contrats fiscaux », sur l'insuffisance d'accroissement des investissements sociaux par rapport aux besoins de l'éducation nationale en particulier ;

— M. Levacher sur le problème des abattements de zone ;

— Mme Cardot sur les perspectives d'association des comités d'expansion économique à la réalisation du plan ;

— MM. Dulin et Messaud sur la procédure qui sera utilisée pour la discussion du projet de loi portant approbation du plan ;

— M. Dulin sur l'accroissement de la population scolaire et la politique agricole.

Ensuite le commissaire général a complété les réponses du Ministre des Finances en y apportant des précisions techniques ou financières.

Enfin la commission a pris connaissance de la lettre par laquelle M. Méric manifestait le souhait que ses collègues se préoccupent des conditions qui ont amené les mineurs de Decazeville à se mettre en grève et participent à l'élaboration de solutions permettant de mettre un terme au conflit.

La commission a décidé d'envoyer très rapidement sur place une mission d'information comprenant M. Menu, Mme Dervaux, MM. Chazalon, Dulin, Martin, Méric et Messaud.